



Anderlecht, le 25 août 2025

AVIS n° 04

**Au responsable légal de l'élève mineur,
A l'élève majeur.**

Athénée Joseph Bracops

Objet : rappel concernant la discipline

Nous aimerions insister sur quelques points de discipline figurant dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'école

ORDRE

Les élèves doivent se présenter à l'école avec leur **matériel scolaire, leur journal de classe et un sac suffisamment grand pour contenir des documents de format A4.**

La collaboration des parents nous est précieuse et indispensable

- 1°) Vérifiez et paraphez au minimum 1 fois par semaine le journal de classe, y compris les licenciements et les retenues, les pages de communications aux parents et les notes d'éducation, d'ordre et de soin, de retards, d'exclusions et d'absences injustifiées.
- 2°) Lisez attentivement le **règlement de l'école** figurant dans le journal de classe et le ROI spécifique à l'Athénée Joseph Bracops **signez-le et faites-le signer par votre fille/fils.**

Le contenu de ce règlement est censé être connu et nul ne pourra invoquer sa méconnaissance pour échapper aux sanctions prévues.

ÉDUCATION / COMPORTEMENT

L'équipe éducative dans son ensemble veille à maintenir dans l'école un **climat de convivialité, de respect et de travail**. Tout comportement qui pourrait y nuire sera sanctionné par la perte de points d'éducation, notamment :

- ❖ les violences verbales et physiques ;
- ❖ les comportements perturbateurs ou grossiers ;
- ❖ les retards ;
- ❖ les débordements amoureux et les attitudes provocantes ; etc.

L'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communication électronique est **interdit** par le décret du 13 mars 2025 (consultable sur le site de l'école)